

## Motion relative aux contrôles PAC 2018

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 19 octobre 2018 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

### Considérant

- Des visites rapides ou visites prorata ont déjà eu lieu en 2016 et qu'à cette période en cas de doute entre deux tranches le doute bénéficiait à l'agriculteur,
- Le doublement du taux des contrôles PAC sur le département de la Lozère (5 % en 2017, 10 % en 2018) soit plus de 200 exploitations concernées,
- La mise en place de visites « proratas » pour près de 200 exploitations de plus pour 2018 ;
- Que la référence DPB de chaque exploitant a été établie sur la base des règles d'admissibilité de 2015,
- Le non versement des acomptes des aides PAC pour les exploitations concernées par des visites « proratas »,
- La situation financière fragile des exploitations au regard des deux dernières sécheresses et de la conjoncture.

**Dénonce** l'évolution des règles d'admissibilité et leurs conséquences sur les exploitations lozériennes parmi lesquelles l'application du prorata le plus défavorable en cas de doute.

**S'insurge** contre le niveau de contrôle dont sont victimes les éleveurs lozériens, près de 20 % des exploitations cette année.

**Réitère sa demande** pour que les contrôles soient réalisés aux périodes de présence de l'herbe.

### Demande

- Que des moyens humains supplémentaires soient mobilisés par l'ASP pour achever les contrôles en novembre, avant les chutes de neige et pour permettre un paiement rapide des aides avant le 31 décembre 2018,
- La présence systématique de l'agriculteur lors des visites rapides et la fourniture d'un compte rendu de contrôle compréhensible avec un relevé surfacique permettant aux agriculteurs d'en identifier les conséquences financières,
- La mise en place d'une Avance de Trésorerie Remboursable (ATR) pour les agriculteurs contrôlés,
- Le versement des aides PAC au fur et à mesure de l'instruction des contrôles pour les exploitations concernées,
- L'abaissement du taux des contrôles sur le département, les exploitants lozériens réalisant leur déclaration PAC avec autant de sérieux que les autres exploitations françaises.

**Délibérée à Mende, le 19 octobre 2018**

**La Présidente**

**Christine VALENTIN**

